

ÉVALUATION DU PROJET

Au carrefour de la prévention et du soin : prévenir et réduire les risques liés aux pratiques addictives auprès des personnes sous main de justice

PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet « Au carrefour de la prévention et du soin : prévenir et réduire les risques liés aux pratiques addictives auprès des personnes sous main de justice » est porté par Addictions France en Occitanie auprès des professionnels de justice de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) en milieu ouvert, et des personnes sous main de justice (PSMJ)¹.

Son objectif général est de « favoriser un mieux-être des personnes placées sous main de justice afin de prévenir les problématiques de conduites addictives ». Trois objectifs intermédiaires sont déclinés dans le cahier des charges.

1 Donner aux individus la capacité d'agir sur les problématiques addictives en développant leurs compétences psychosociales et de vie, leurs connaissances en réduction des risques et en favorisant la dynamique collective entre pairs ;

2 Renforcer le repérage et l'orientation des personnes en difficultés avec leurs pratiques addictives par le renforcement des compétences des professionnels de la justice ;

3 Favoriser les coopérations entre professionnels de la justice, de la promotion de la santé et du soin.

LES DONNÉES ÉVALUATIVES

L'évaluation du projet s'appuie sur une approche croisée quantitative et qualitative ciblant les deux publics bénéficiaires du projet : les personnes sous main de justice et les professionnels de justice de la PJJ et des SPIP en milieu ouvert.

Deux monographies de territoire ont été réalisées dans le Lot et l'Aveyron, afin de comprendre l'inscription du projet dans le système d'acteurs locaux.

Approche quantitative

- Questionnaires initial (109 répondants) et final (63 répondants) à destination des professionnels de justice : comparaison des pratiques professionnelles décrites sur les conduites addictives, en début et fin de projet.
- Questionnaire de fin de séances à destination des PSMJ (113 réponses)
- Suivi de présence, données liées à l'orientation (141 personnes) et aux attentes des PSMJ et autoévaluation professionnelle du déroulé des séances de prévention

Approche qualitative

- 3 observations de séances formation ou d'échange de pratiques des professionnels de justice suivies de 3 entretiens collectifs
- 4 entretiens individuels et collectifs avec des professionnels de justice et animateurs de prévention d'Addictions France
- 4 observations de séances de prévention avec des PSMJ suivies d'entretiens

¹ Les personnes placées sous main de justice sont celles qui, à la suite d'une décision de justice, sont incarcérées ou font l'objet d'une peine alternative à l'incarcération ou de mesures d'aménagement de peine.

Monographies Aveyron et Lot

- Données sociodémographiques des territoires
- Données relatives aux dispositifs disponibles pour accompagner les personnes présentant des conduites addictives sur le territoire
- Données sur les conduites à risques et relatives aux infractions à la législation sur les stupéfiants au sein des territoires
- Observations et entretiens collectifs auprès des professionnels de justice et des PSMJ (SPIP 46 et PJJ 12)

LES POINTS FORTS

- ▶▶ **L'acquisition de connaissances** sur les conduites addictives (PSMJ et professionnels de justice)
- ▶▶ **Un programme propédeutique créant de l'engagement** vers une démarche de soins pour les PSMJ (particulièrement celles suivies par les SPIP)
- ▶▶ **Une meilleure capacité à favoriser l'adhésion** aux soins des PSMJ par les professionnels de justice, du fait des connaissances acquises
- ▶▶ **Une capacité d'orientation renforcée** des PSMJ par les professionnels de justice grâce, notamment, à une meilleure connaissance des professionnels d'Addictions France

Le programme de prévention : des bénéfices pour les professionnels et les PSMJ

Le programme permet tant pour les professionnels que les PSMJ, une amélioration des connaissances sur les mécanismes inhérents aux conduites addictives et sur les substances et leurs effets.

➔ **Effets perçus par les PSMJ** : Si les séances de prévention n'ont pas vocation à « soigner » les conduites addictives, elles suscitent un engagement des PSMJ à aller vers une démarche de soins, effet important du projet, sur lequel il est important de capitaliser. Les PSMJ retiennent des séances, des connaissances qu'ils déclarent transmettre à leur entourage, à des fins de prévention ou d'information.

➔ **Effets perçus par les professionnels de justice** : Les professionnels de justice repèrent comme bénéfique du projet une plus forte habileté pour aborder la thématique des conduites addictives. Les professionnels ayant bénéficié de l'accompagnement d'Addictions

France estiment les PSMJ plus réceptives aux messages transmis que les professionnels n'ayant pas bénéficié de l'accompagnement.

Ils déclarent aborder plus fréquemment la nature des produits et les conduites addictives comportementales avec les PSMJ, évaluer les compétences psychosociales des PSMJ lorsqu'ils ont bénéficié même partiellement, de l'accompagnement par Addictions France.

L'interconnaissance des professionnels de justice et d'Addictions France produite par le programme, permet une orientation facilitée des PSMJ vers les structures en addictologie d'Addictions France. L'accompagnement est estimé par les professionnels de justice comme un temps de prise de recul sur leurs pratiques, nécessaire, dans un contexte de travail souvent surchargé.

LES POINTS D'ATTENTION

- ▶▶ **Un besoin de souplesse** dans le cadre et le contenu des interventions pour répondre au plus près des besoins des professionnels
- ▶▶ **Une acculturation nécessaire** de l'ensemble des échelons du système judiciaire sur les conduites addictives
- ▶▶ **Un volontarisme et une disponibilité** des équipes essentiels pour mettre en œuvre le projet
- ▶▶ **Une adaptation des formats et des outils** pour favoriser la présence des PSMJ à l'ensemble des séances à réfléchir

Un besoin d'adaptation et de souplesse

Si l'accompagnement proposé par Addictions France s'appuie sur le recueil des besoins effectué au démarrage du projet, les professionnels bénéficiaires estiment qu'une mise en œuvre plus souple et réactive, tant calendaire que sur les sujets traités, permettrait d'améliorer la réponse à leurs besoins en termes de connaissances et de développement des compétences. Le fort turnover au sein du secteur renforçant cet aspect.

La question de l'acculturation de l'ensemble de la chaîne judiciaire sur les conduites addictives a également été relevée par les professionnels comme

une priorité pour donner du sens au parcours de réinsertion des PSMJ.

Enfin, la mise en œuvre du projet nécessite un investissement en temps ; la disponibilité des équipes et leur volontarisme semble une condition de la réussite de l'implantation et de l'efficacité du projet.

Pour les publics souvent précaires, éloignés des dispositifs et/ou présentant des difficultés de mobilités, souvent en emploi ou en formation, l'accès aux séances est décrit comme difficile. Cela explique en partie les difficultés d'orientation des publics vers les séances de prévention par les professionnels de justice.

CE QU'ILS EN DISENT

LES PROFESSIONNELS

« Jusqu'alors je me contentais d'avoir des connaissances sur le processus des addictions et je me disais que c'était peut-être suffisant, aujourd'hui je me rends compte que d'avoir connaissance des produits mais aussi de leur évolution, parce que ça évolue tout le temps, ça permettrait de gagner en légitimité oui, mais aussi de parler de plus de choses, d'aller un peu plus loin dans le rôle éducatif qu'on peut avoir. »

LES PSMJ

« J'avais trop de mal à parler de mon accident, j'avais pas les bonnes personnes autour de moi. Là, ça m'a fait beaucoup de bien, [...] Ouais, ça permet de parler ouvertement d'un sale truc qu'on a vécu. »

« C'est comme pour la chicha, j'en ai parlé à des potes, ils ne savaient pas du tout qu'ils fumaient autant. »

« Si possible, j'aimerais bien faire d'autres ateliers dans ce genre. Très constructif. »

LES PRÉCONISATIONS

Soutenir les bonnes initiatives pour favoriser la venue des PSMJ aux séances de prévention

- Délivrer des autorisations d'absence aux PSMJ
- Valoriser dans le projet, les présentations conjointes des séances de prévention par les services de justice et Addictions France
- Permettre l'orientation de PSMJ par Addictions France vers les séances de prévention

Ouverture des séances professionnelles

- À des partenaires (Parquet, médecins libéraux, CMP, association, etc.)
- Pour construire une culture commune ou échanger sur une situation spécifique

Concentrer les efforts sur les départements disponibles et volontaristes

- Pour favoriser la présence des PSMJ aux séances de prévention
- Pour améliorer l'efficacité du projet

Un accompagnement des professionnels sur mesure qui valorise la fonction ressource d'Addictions France

- Pour garantir la juste adéquation aux besoins évolutifs des professionnels de justice
- Un nombre de séances d'accompagnement des professionnels prédéterminé, à solliciter selon les besoins (formation, échange de pratiques) tout au long du projet

Capitaliser sur l'engagement créé auprès des PSMJ dans une démarche de soins

- En prenant directement rendez-vous au sein des CJC/CSAPA d'Addictions France pour les personnes le souhaitant à la fin des séances
- En délivrant un annuaire des dispositifs en addictologie présents sur le territoire
- En mettant à disposition les comptes professionnels des animateurs de prévention sur les réseaux sociaux, pour garder le lien et être présent en cas de demande de prise en charge de la part des PSMJ.